

## EAU AVEC EPURATION

(tarif 65)

### TARIF

1. Prix du m<sup>3</sup> (sans taxe d'épuration) : fr. 1.90/m<sup>3</sup>  
+ TVA 2.6 %
2. Location et entretien du compteur : fr. 6.00/mois  
+ TVA 2.6 %
3. Taxes d'abonnement (concessions)
  - immeuble : fr. 13.10/mois
  - appartement(s) : fr. 9.10/mois/appartement+ TVA 2.6 %
4. Taxe d'épuration (facturée par les S.I.) : fr. 0.70/m<sup>3</sup>  
+ TVA 8.1 %

### DOMAINE D'APPLICATION

Le présent tarif est appliqué à tous les usagers du réseau d'eau potable raccordés à la conduite principale des S.I.

### DETERMINATION DES TAXES

➤ **Abonnements « immeuble », « appartement » :**

Dès qu'un bâtiment est alimenté (compteur installé), une taxe de base dite « immeuble » est facturée, que ce soit un immeuble à 1 ou à plusieurs appartements.

A la taxe « immeuble » vient s'ajouter la taxe « appartement », fonction du nombre d'appartements existants dans l'immeuble. Un studio est assimilé à un appartement. Dans tous les cas, 1 taxe appartement est à percevoir en plus de la taxe « immeuble ».

➤ **Epuration :**

La taxe d'épuration est facturée pour chaque m<sup>3</sup> consommé pour les besoins domestiques.

**N.B. :** si l'immeuble est alimenté (compteur installé) et pas occupé (vide), les taxes « immeubles » et « appartement », ainsi que la location du compteur, courent jusqu'à la demande de dépose du compteur.

Lutry, janvier 2024